MHB Marennes Hiers-Brouage & Vous

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNE NOUVELLE - **N° 32** - mars-avril 2022

Jimmy Magardeau
après la Sirène, L'Estran

Le cœur de ville bat à 30

Plan de référence,
le diagnostic est posé

Le site internet
est à la page

édito

Chères habitantes et chers habitants de Marennes-Hiers-Brouage,

Après un hiver encore marqué par la crise sanitaire et la vague Omicron, c'est avec un certain plaisir que nous accueillerons bientôt le renouveau du printemps qui, nous l'appelons de nos vœux, ralentira la circulation du virus.

Comme vous l'avez certainement appris, le centre de vaccination ferme ses portes dans quelques jours. Après plus d'un an de service sans relâche et sans interruption, les équipes de professionnels de santé et de bénévoles accueilleront les derniers patients le 11 mars. Je m'adresse donc particulièrement à eux ainsi qu'au personnel du CIAS et de la Ville afin de leur témoigner notre reconnaissance. Vous avez pris pleinement part à la lutte contre l'épidémie en permettant à plus de 35 000 personnes de tous horizons d'accéder à la vaccination. Qui aurait pu penser le 21 janvier 2021, lorsque nous attendions les vaccins à l'ouverture du centre, qu'un tel chiffre puisse être atteint ? Il est éloquent et chacun d'entre vous peut être fier d'avoir contribué à cette réussite. Merci donc à vous pour avoir fait vivre le centre de manière optimale, malgré des décisions gouvernementales parfois peu claires. Ce centre, vous l'avez fait fonctionner comme une petite entreprise, vous adaptant au pic de rendez-vous et aux moments plus calmes, aux vagues épidémiques et à la succession des trois campagnes. Le centre qui s'annonçait presque éphémère s'est ainsi imposé dans notre quotidien. Cette activité que nous n'aurions jamais imaginé s'installer un jour au Centre d'Animation et de Loisirs restera assurément, comme un épisode singulier dans l'histoire de la commune. L'équipement va pouvoir accueillir de nouveau les associations que je salue pour leur compréhension et leur patience. Une page se tourne et nous espérons que la suivante s'écrira sans virus, sans variant, sans nouvelle vague, mais avec la joie de retrouver la vie d'avant.

Depuis fin février, le site Internet de la commune nouvelle est en ligne. Nous sommes satisfaits de pouvoir vous proposer de nouveaux services et de faciliter vos démarches en les rendant plus accessibles.

Claude Balloteau, maire, avec le personnel soignant du centre de vaccination avant sa fermeture

Les mairies de Hiers et de Marennes demeurent des lieux privilégiés pour vous renseigner, mais il est également important de pouvoir disposer d'un outil digital indispensable aujourd'hui qui vient compléter et renforcer l'accueil physique du public. Vous pouvez à présent classer « marenneshiersbrouage.fr » dans vos favoris et naviguer de page en page selon vos besoins.

Comme vous le lirez, le projet de déploiement de la zone 30 en centre-ville suit son cours. Que l'on soit piéton, à vélo ou en voiture, il entraînera de profonds changements dans notre manière de circuler et de cohabiter. Outre la diminution de la vitesse, les déplacements à vélo seront désormais possibles en double sens dans la plupart des rues du périmètre, ce qui nécessitera vigilance et attention de tous. Bien des communes ont déjà mis en place ce dispositif dans leur centre-ville et elles s'en félicitent. Avec la zone 30, tout le monde sera gagnant, car la qualité de la vie en ville sera préservée et les déplacements pour tous seront plus sûrs.

Je vous laisse parcourir cette nouvelle édition et prendre connaissance de l'actualité de la commune.

Votre maire,
Claude Balloteau

sommaire

Actualités
Tout savoir sur le cerveau . . . . . p. 3
L'Amérique Latine dans la lucarne . . . . . p. 3

Aménagement du territoire
Plan de référence, le diagnostic est posé . . . . . p. 4 et 5

Mobilité
Le cœur de ville bat à 30 . . . . . p. 6 et 7

Service public numérique
Le site internet est à la page . . . . . p. 8

Vivre ensemble
Chat, chien : l'identifier pour mieux le retrouver . . . . . p. 8

Conseil municipal du 14 décembre 2021 . . . . . p. 9 et 10

Tribunes libres . . . . . p. 11

Zoom sur les marais
La gestion hydraulique du marais de Brouage . . . . . p. 12 et 13

Culture
Jimmy Magardeau, après la Sirène, l'Estran . . . . . p. 14

L'actu de la médiathèque
Zoom sur Skilleos . . . . . p. 14
Les Cultures Francophones, un avant-goût du programme . . . . . p. 15

L'agenda de mars-avril . . . . . p. 16

MARENNES HIERS-BROUAGE - INFOS
Directrice de publication : Claude Balloteau - Rédaction : service communication - Crédits photo : Ville de Marennes, page de couverture, pages 12 et 13 du Hiers Images Club avec nos remerciements

Distribué par ADCR Services
Agence : SEVcommunication - Impression : Imprimerie Rochelaise - Tirage : 3 700 exemplaires sur papier recyclé

Dépôt légal : ISSN2727-9049

Retrouvez toute l'actu sur le site Internet de la ville :
marenneshiersbrouage.fr
#MarennesHB
Téléchargez l'appli mobile
Marennes app

Tout savoir sur le cerveau

Le festival Cerv'Odyssée revient cette année, du 3 au 6 mars. Lors de cette deuxième édition, l'association Neurosciences Marennes vous propose différents événements mêlant arts et neurosciences pour guider petits et grands dans cette odyssée du cerveau. Au programme : créativité, apprentissage, stress et mémoires.

Le mentaliste André Redavid vous fera découvrir comment utiliser votre cerveau comme une véritable baguette magique

Après deux expositions d'art naïf de Pascal Audin à l'Estran et *« Le cerveau dans tous ses éclats »* de la Fédération de la Recherche sur le Cerveau à la médiathèque, le festival déroulera son programme pendant 3 jours. Côté conférences, rendez-vous jeudi 3 mars à 17h30 l'Estran pour rencontrer le parrain du festival, Grégoire Borst, professeur de psychologie, de développement et de neurosciences cognitives de l'éducation et directeur du LaPsyDé (CNRS), intitulée *« Remotiver les cerveaux des élèves à apprendre dans l'école post-Covid »*. Vendredi 4 mars à 18h00, l'Estran accueillera Frédérique Le Goff et Karine Bouffet pour une conférence de parentalité : *« Comment accompagner les enfants dans leurs apprentissages ? »*. D'autres rendez-vous auront également lieu samedi 5 mars à la MIS abordant notamment la maladie d'Alzheimer, la créativité et le stress. Ateliers parents-enfants à la médiathèque, chant-signes et jeu d'évasion au collège Jean Hay, ciné-débats, spectacles dont *« Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur votre cerveau »* d'Andréa Redavid le samedi 5 mars et *« Grandir… »* de la Cie Carré blanc sur fond bleu le dimanche 6 mars à La Bigaille… un véritable voyage au cœur de votre cerveau !

Le spectacle « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur votre cerveau » d'Andréa Redavid est soutenu financièrement par la Ville de Marennes-Hiers-Brouage | Samedi 5 mars 2022 à 20h30 à l'Estran | Billets en vente à l'Office de Tourisme ou le soir de la représentation

Retrouvez tout le programme de Cervo'Dyssée sur cervodyssee.fr, - Renseignements : neurosciencesmarennes@gmail.com

L'Amérique Latine dans la lucarne

Le Festival « *Regard sur le cinéma d'Amérique latine* » est de retour avec des découvertes et des rencontres autour du cinéma latino-américain. Évasion garantie avec une quinzaine de films, du Brésil au Mexique, de l'Argentine à l'Uruguay et de la Colombie à Cuba.

Une grande variété d'images, de pays, de genres, des spectacles de qualité, des rencontres en toute convivialité, cette 5e édition a tout pour vous combler de nouveau ! La cinéaste Isabelle Solas et le producteur David Hurst, échangeront avec les spectateurs, après la projection de leur film, accompagnés de Catherine Ruelle et Cédric Lépine, journaliste et critique de cinéma. Cette année deux concerts dont *Son con cueros* soutenu par la ville, ouvriront le Festival, le samedi 19 mars, suivit du film *Africa mia*. Le trio *Sons du Brésil* clôturera cette édition le samedi 26 mars à 20h30 suivit du film *Le professeur de violon*. Une rétrospective sera consacrée au cinéaste mexicain Roberto Galvadon. Cette année encore, le Festival n'oublie pas les scolaires avec une dizaine de films proposés, pour la plupart accompagnés d'un(e) intervenant(e).
Rendez-vous le 19 mars à l'Estran !

Le professeur de violon est programmé le 26 mars

Retrouvez tout le programme et les infos pratiques sur : www.regardcinemalatino.com | cinema l'Estran – Place Carnot 17320 Marennes 05 46 36 30 61 | Programme au cinéma et dans les commerces | Tarifs habituels du cinéma / pass 5 films 22,50 € | Tarifs concert + films : 15 € (tarif plein), 13 € (tarif réduit) et 8 € (- de 25 ans)

Plan de référence, le diagnostic est posé

Depuis le début du mandat, la Municipalité s'est engagée dans un plan de référence. Il s'agit d'un document-cadre qui structure et oriente les évolutions urbaines pour les dix prochaines années. Cette stratégie d'aménagement est menée depuis plus d'un an et débute par la phase de diagnostic, présentée sur les deux prochaines pages.

Le plan de référence communal a pour objectif d'élaborer un projet d'ensemble, une vision urbaine à court, moyen et long terme. Déjà en 1997, un plan avait été réalisé par la commune. Les projets qui y figuraient ont presque tous été concrétisés. *« Ce document est une feuille de route d'aménagement urbain pour les dix prochaines années »*, indique Claude Balloteau,

maire. *« Nous travaillons depuis plus d'un an avec le cabinet Gheco qui mène l'étude en trois phases : la réalisation d'un diagnostic avec la définition des enjeux puis l'élaboration de scénarii d'aménagement et enfin, les conditions de mise en œuvre du projet en adéquation avec les possibilités financières de la commune. Nous avons achevé la première phase que nous vous présentons donc. »* Huit enjeux et orientations stratégiques se dégagent : l'îlot Fradin avec la liaison inter-écoles, la place Gallieni et rue Garesché / rue du Général de Gaulle, l'îlot Roche-Françoise, la liaison Centre-Ville - Petit Port des Seynes, la rue Robert Etchebarne (partie ouest 2e tranche), la place Chasseloup-Laubat, le Centre d'Animation et de Loisirs, l'ancien tribunal et son jardin et enfin, la liaison sud avec l'îlot Hôtel de Ville.

Info travaux

☛Depuis le 14 février et pour une durée prévisionnelle de 8 semaines, la circulation ainsi que le stationnement rue Etchebarne sont perturbés. Sous la maîtrise d'ouvrage de Eau 17, l'entreprise Bordet intervient pour renouveler le réseau d'eau potable. Un chantier de 145 000 € TTC qui était initialement prévu en 2023. Mais dans un souci de ne pas fermer à nouveau la rue Foch à la circulation, le calendrier a été inversé : l'aménagement de la rue Foch est différé de mars 2022 à septembre 2022 et les travaux de réseaux de la rue Etchebarne avancés.

☛Les anciens ateliers techniques situés sur le parking de la médiathèque ont été démolis. L'ancien bâtiment du Crédit Agricole sera également démoli courant mars. Ces opérations préfigurent les futurs travaux qui interviendront à terme, rue Foch et rue Samuel Champlain.

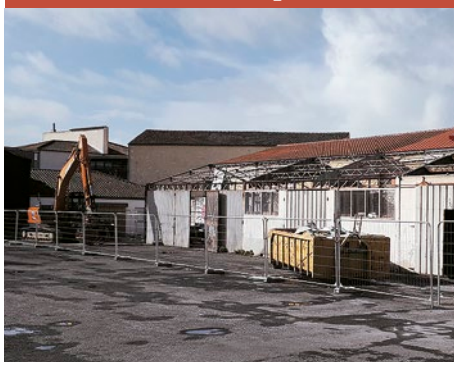

Le cœur de ville bat à 30

Dès le mois de septembre, les travaux de mise en œuvre de la zone 30 en centre-ville seront réalisés. Non seulement la vitesse maximale autorisée sera limitée à 30 km/h pour tous les véhicules, mais les aménagements favoriseront la cohabitation pacifique de tous les usagers dont la sécurité sera renforcée.

En cours d'étude depuis plusieurs mois, les travaux du groupe de travail mené par Françoise Lucas, adjointe au plan vélo, sont finalisés. *« Nous avons été accompagnés par le cabinet de conseils BL Évolution avec lequel nous avons finement établi le périmètre de la zone 30. Des obstacles ont émergé comme la largeur de certaines voies, nous amenant à reconsidérer nos positions »*, explique Françoise Lucas. *« Il faut reconnaître que les riverains nous font souvent part de leur exaspération d'une vitesse excessive en centre-ville dont les axes se prêtent finalement bien à la règle de 30 km/h. Il est nécessaire aussi de prendre en compte la sécurité des piétons, des vélos et des personnes à mobilité réduite : le risque de décès pour un piéton percuté par une voiture qui roule à 30 km/h est de 10 % alors qu'il est de 80 % si la voiture*

Périmètre de la zone 30

- **À l'est**, avenue du Maréchal Leclerc > juste après la rue Eugène Archambaud (avant la boulangerie La Marennaise) avec création d'une écluse et passage latéral pour vélos.
- **Au nord**, rue du Docteur Roux > juste avant la rue des Racines du Ciel avec création d'une écluse provisoire, et passage latéral pour vélos, en attendant que le plateau en face de la Marquina réalisé en 2023.
- **Au nord**, rue du Maréchal Foch avant la rue Champlain. Elle est située au début de l'aménagement à venir en 2022.
- **Au nord**, rue Beaulieu > juste avant l'arrivée sur la rue Champlain.
- **À l'ouest**, rue Clemenceau > juste avant la rue Gaston Sellier.
- **À l'ouest**, rue des Six Moulins > au début de la rue, juste avant la rue Jean Jaurès, à l'emplacement du petit plateau-écluse actuel.
- **Au sud**, délimitation par la piste cyclable.

Toutes les rues à sens unique sont en double sens cyclable, sauf :

- La rue Clemenceau
- La rue Garesché
- La rue du Général de Gaulle

Des pictogrammes vélo et double chevron seront apposés au sol, pour bien rappeler aux automobilistes de partager la route avec les cyclistes roulant dans les 2 sens.
Des panonceaux seront apposés à l'entrée de ces rues, sous le panneau sens interdit ainsi qu'à la sortie des rues.
Attention, des vélos sont susceptibles de déboucher de toutes les rues (sauf de ces 3 rues). Ils auront donc la priorité à droite. Prudence donc pour toutes les rues sur la droite, qu'elles soient en sens interdit ou non !

roule à 50 km/h ! Ceci aura également un effet bénéfique, celui d'inciter les déplacements doux, car les rues en sens unique se prendront en double sens - sauf arrêté municipal - et la plupart des voies auront la priorité à droite, ce qui fluidifiera la circulation qui se fera sans à-coups ». Conséquence de cet aménagement : l'ambiance sera plus apaisée, car les voitures rouleront moins vite, les risques d'accidents graves seront amoindris, les trottoirs seront plus agréables, car les cyclistes n'auront plus de raison d'y rouler. *« Le choix a été fait de ne pas passer toute l'aire urbaine en zone 30, mais un très large périmètre autour du centre-ville »,* précise Françoise Lucas. *« Ceci parce qu'une zone 30 est un tout qui marche bien si la zone est bien délimitée et si tous les aménagements sont faits pour inciter à ralentir. Ce n'est pas le cas dans toute l'aire urbaine de Marennes, car les axes extérieurs tels que les rues Foch, De Lattre de Tassigny, Maréchal Leclerc, Jean Moulin, Dunant, n'ont pas encore été restructurés avec les aménagements nécessaires pour faire réduire la vitesse. »* Les habitudes de conduite devront s'adapter à ces changements. Soyez donc vigilants, attentifs aux transports doux et surtout levez le pied !

Les intersections qui conservent leur configuration actuelle :

- Rue Foch/Rue Fresneau : conserve les deux stops sur Foch
- Rue du Docteur Roux/Rue de la République : conserve le « céder le passage » sur la rue du Docteur Roux
- Rue Dubois Meynardie / Rue Fresneau : conserve le stop sur la rue Dubois Meynardie
- Rue Dubois Meynardie / rue Commandant Lucas : conserve le stop
- Rue Champlain / Rue Foch : conserve le cédez le passage
- Rue des Six Moulins/Rue des Courlis : conserve le stop sur la rue des Courlis
- Rue Régnier/Rue Gautier : conserve les deux stops
- Rue Victor Hugo / Rue Pasteur / Rue Marceau : conserve le stop sur la rue Victor Hugo

L'apparition du chaussidou

Un chaussidou expérimental sera créé sur une grande partie de la rue Champlain. Il s'agit d'une « *chaussée à voie centrale banalisée* » : une seule voie centrale existe. Les voitures se déportent sur les bandes cyclables pour croiser un autre véhicule, si un cycliste n'y circule pas. Si un cycliste est en train d'y rouler, la voiture attend qu'il soit passé pour se déporter.

Une zone 30 pourquoi ?

➪ L'ambiance est :

✔ plus **apaisée** :
- Les voitures roulent moins vite, c'est plus serein
- Il n'y a pas d'à-coups de circulation
- Il y a moins de risques d'accidents graves
- Les trottoirs sont plus agréables, car les cyclistes n'ont plus de raison d'y rouler

✔ plus **conviviale** : les gens se voient, se reconnaissent, se respectent, se saluent…

✔ moins **polluée** (pas d'à-coups de circulation)

✔ moins **bruyante** (pas d'à-coups de circulation)

✔ les trajets cyclistes sont raccourcis par rapport aux trajets voitures (grâce aux double sens cyclables)

✔ les problèmes de stationnement sont réduits, puisque les gens sont encouragés aux modes de déplacements doux

service public numérique

Le site internet est à la page

Il est en ligne ! Depuis février, le site Internet fusionné Marennes et Hiers-Brouage est accessible depuis un ordinateur, une tablette et un portable. Plus d'images, plus de vidéos, mais aussi plus de fonctionnalités et plus de services.

Des nuances de bleu chaud et froid, des touches d'orange, des rappels graphiques du logo, des images plein écran, bienvenue sur le nouveau site Internet de la Ville. Comme l'aspect visuel, c'est le contenu du site qui a subi une profonde amélioration grâce aux nouveaux outils proposés qui facilitent les démarches digitales de l'utilisateur. C'est ainsi qu'à tout moment, l'internaute pourra demander un rendez-vous en ligne, demander un acte d'état civil, signaler un problème, demander un rendez-vous avec un élu, faire une recherche d'emploi, trouver un point d'intérêt sur la carte interactive et acheter un billet en ligne pour un spectacle programmé par la Ville. Les fonctionnalités proposées permettent de trouver une information très facilement soit par le moteur de recherche intégré, soit par le profil de l'utilisateur. Ces démarches seront accessibles depuis un ordinateur bien sûr, mais aussi depuis une tablette et un smartphone, ce qui n'était pas possible auparavant. Une nouveauté également pour rester en contact avec les dernières actualités de la mairie : l'inscription à une lettre d'information. En un clic, vous pouvez enregistrer votre adresse mail et recevoir la lettre d'information sur votre boîte mail. Plus d'hésitation, inscrivez-vous et restez en contact. C'est un moyen simple de rester connecté à la vie communale !

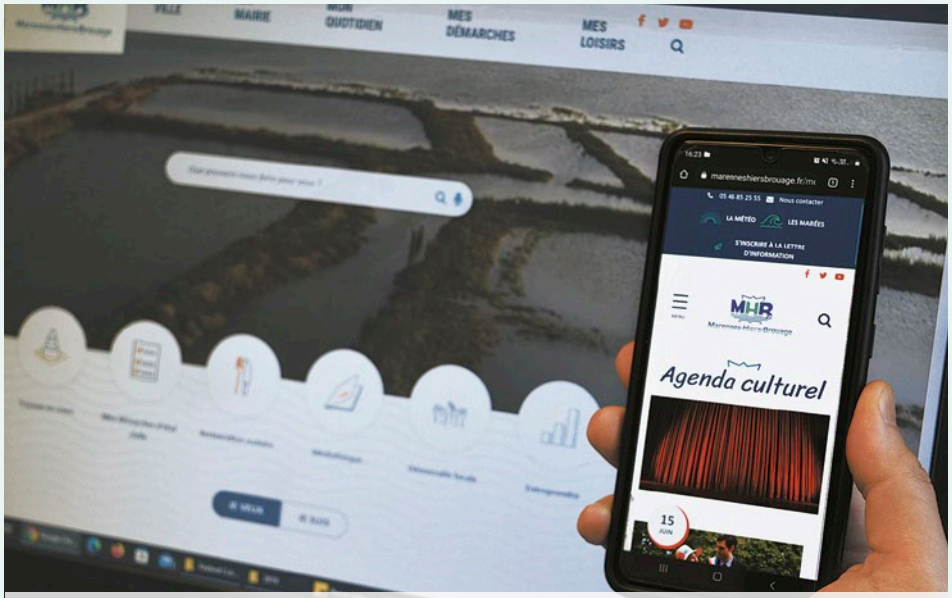

Le site Internet est responsive, il s'adapte aux smartphones et aux tablettes

Rendez-vous sur marenneshiersbrouage.fr

vivre ensemble

Chat, chien : l'identifier pour mieux le retrouver

Trop de chiens et de chats ne sont encore pas identifiés malgré l'obligation légale qui exige que tous les animaux carnivores soient identifiés par puce ou tatouage. Pourtant, cette identification permet de retrouver son animal perdu.

La loi impose aux propriétaires de tatouer ou de pucer son animal et de l'inscrire à l'Identification des Carnivores Domestiques (l'ICAD) afin d'être relié directement à son propriétaire. Le tatouage ou puçage électronique est effectué par le vétérinaire en quelques minutes. Chaque animal possède un numéro qui lui est propre et doit être lisible si nécessaire. Les puces sont identifiables avec un lecteur spécifique dont la police municipale est équipée. Au-delà de l'obligation de se soumettre à cette réglementation, l'identification a pour objectif de retrouver son animal perdu. Les agents de police municipale qui trouvent un animal errant peuvent ainsi rapidement accéder au fichier national pour retrouver le propriétaire malheureux et l'informer de la bonne nouvelle. Les maîtres et leur animal ont une garantie d'éviter une expérience malheureuse et stressante.

L'identification d'un animal de compagnie perdu permet avant tout de le retrouver

Expression du groupe de la majorité municipale

Marennes-Hiers-Brouage c'est vous

Claude Balloteau, maire

Un schéma directeur de la signalisation

Jean-Pierre Froc
adjoint à la maire

C'est un projet qui sera déployé cette année et qui améliorera de manière significative les déplacements des piétons, cyclistes et automobiles : la signalétique. Accompagnés par le cabinet AMOS, nous avons travaillé depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un schéma directeur de signalisation d'intérêt local. L'étude a d'abord débuté par un diagnostic de la signalisation en place qui de toute évidence n'est pas satisfaisante. À certains endroits, les panneaux sont trop nombreux, ne sont plus aux normes, disposés de manière anarchique et sans uniformité. Une mise à plat s'imposait donc pour rationaliser les jalonnements et réfléchir aux liaisons les plus pertinentes entre les différents pôles. Cette phase est achevée. Avant de rédiger un cahier des charges qui recense nos besoins, puis désigner une entreprise de dépose et de pose du mobilier, nous présenterons dans les prochaines semaines, le projet aux commerçants et aux associations. Cette opération sera réalisée cette année avant la pose de la signalétique patrimoniale que nous tenons particulièrement à soigner.

Avenir de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM)

Vous n'êtes pas sans ignorer que notre communauté de communes réfléchit à son avenir. En effet, la CCBM est une petite collectivité regroupant 6 communes comptant environ 15 750 habitants. La CCBM exerce de nombreuses compétences dont, entre autres, l'Aménagement du territoire, la Régie des Déchets, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, Enfance Jeunesse. Pour information, la ville de Marennes-Hiers-Brouage apporte 39,56% de fiscalité communautaire et représente 40,33% de la population. Le budget prévisionnel de la CCBM montre une fragilité de l'épargne nette.

Aujourd'hui, pensant à son avenir, la CCBM a missionné un cabinet pour une étude d'analyse financière rétro-prospective de 2014 à 2026. Cette mission a 3 objectifs :

- établir un diagnostic financier depuis 2014
- mesurer les conséquences financières et fiscales de la mise en œuvre des projets du mandat communautaire (2022-2026)
- réfléchir sur l'avenir de la CCBM c'est-à-dire son périmètre, l'objectif de cette partie de l'étude étant d'apporter des éléments de réflexion et d'analyse comparative des différents territoires voisins CARA et CARO (communautés d'agglomérations de Royan et Rochefort)

À l'issue des 3 phases de ce travail, sûrement d'ici la fin avril, il s'agira de simuler et chiffrer les conséquences financières et fiscales de l'adhésion de tout ou partie des communes de la CCBM avec l'un ou l'autre de ces deux territoires voisins. Prochainement, je ne manquerai pas de vous informer des résultats de cette étude qui va être déterminante pour notre communauté de communes.

Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle, reçoit les administrés le mercredi à partir de 17h00, sur rendez-vous au 05 46 85 25 55.

Le contenu de cette tribune n'engage que son auteur et aucunement le comité de direction du magazine municipal d'information

Expression du groupe d'opposition Une nouvelle dynamique pour Marennes-Hiers-Brouage

Les années passent, mais les vieilles recettes socialistes de la majorité restent.

Le sectarisme tout d'abord : Il est de coutume à chaque 11 novembre de déposer une gerbe par un élu régional au Monument aux morts au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine. Problème : lors de la cérémonie du 11 novembre 2021, j'étais le seul Conseiller régional présent. Plutôt que de me laisser déposer la gerbe, Madame le Maire a préféré la cacher ! Une insulte envers nos électeurs, mais aussi un comportement indigne dans une cérémonie où l'on doit dépasser les clivages pour rendre hommage aux morts pour la France. Son attitude n'est pas à la hauteur de sa fonction.

La méconnaissance du droit ensuite : A plusieurs reprises, la Maire a choisi de répondre aux tribunes de l'opposition dans le même temps où celles-ci étaient publiées dans le magazine municipal. Pourtant, la jurisprudence administrative l'interdit et considère cela comme *« une atteinte à la liberté d'expression de l'opposition »* ! Là encore, c'est une bien curieuse conception de la démocratie…

L'inaction également : La majorité a décidé de mettre en œuvre une démocratie *« participative »* pour *« associer »* la population à ses initiatives. A-t-on besoin de ce genre de gadget pour constater que nos trottoirs sont dans un état lamentable, que l'insécurité augmente, que les entrées de ville attendent depuis longtemps d'être rénovées, que Marennes est triste ou que La Chainade, Le Breuil, Nodes ou encore Le Lindron sont totalement à l'abandon ?

L'amateurisme et le mépris enfin : Au cours du dernier conseil municipal, M. PROTEAU faisait remarquer à Jean-Marie PETIT, Maire délégué de Hiers-Brouage que les travaux effectués dans le port de Brouage 15 jours avant les fêtes de Noël et sans la moindre concertation avec les ostréiculteurs, auraient pu avoir des conséquences désastreuses pour les professionnels. « Faux » a rétorqué le Maire délégué. Ce manque de considération serait-il dû au simple fait que Norbert PROTEAU soit dans l'opposition ?

Avec la persistance de telles méthodes, 2022 s'annonce bien mal pour notre ville…

Le président du groupe d'opposition,
Richard GUERIT

Voté en conseil

L'intégralité des débats est à retrouver sur le site Internet de la ville : marennes.fr, à la rubrique **vie municipale** puis **conseil municipal**. Ils sont également à retirer en mairie, sur demande.

Voté en conseil du 14 décembre 2021

Syndicat Eau 17 – Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020

À l'unanimité des voix, il est pris acte de la transmission et de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020, par EAU 17.

Syndicat départemental de la voirie – Convention pour assistance financière

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie et d'effectuer les opérations budgétaires afférentes.

Tarifs publics communaux – Année 2022

À la majorité des voix, il est décidé d'adopter les tarifs communaux pour l'année 2022 conformément à la grille tarifaire proposée par la commission des finances (Abstentions : 4 [R. Guérit, S. Moumon, N. Proteau, J. Coussy]).

Dérogation au repos dominical de la branche « équipements des personnes » pour l'année 2022

À l'unanimité des voix, il est décidé d'émettre un avis favorable sur la demande du magasin « Au fil des marques » et ainsi permettre l'ouverture des commerces de la branche « équipements des personnes » les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022.

Location d'une parcelle communale pour l'implantation des cabanes de la plage

À l'unanimité, il est décidé de fixer le coût de location de cette parcelle, pour l'année 2021, de façon rétroactive, pour le prix de 1 700,00 € (tarif identique à 2020) les frais d'électricité liés à l'implantation de cabanes étant à la charge de l'exploitant.

Règlement intérieur du conseil municipal – Modification n° 2

À l'unanimité, il est décidé d'adopter les modifications du règlement intérieur, notamment l'article 13 et l'article 30 (Monsieur GUÉRIT ne prenant pas part au vote).

Remplacement d'un conseiller municipal au sein de certaines commissions municipales

À la majorité des voix, il est décidé de remplacer Monsieur DESHAYES au sein des commissions dont il était membre : Commission n° 1 - Affaires générales, finances, budget, personnel communal : Liliane BARRE / Commission n° 6 - Vie associative : Claude QUILLET / Commission n° 9 - Affaires maritimes : Alain BOMPARD (Abstentions : 4 [R. Guérit, S. Moumon, N. Proteau, J. Coussy])

Budget de la commune - Dotations aux amortissements

À l'unanimité, il est décidé d'amortir, de façon linéaire, les biens mobiliers acquis au cours des mois précédents : entre 1 et 10 ans, selon la nature des biens corporels et incorporels.

Budget de la commune - Reprise de provisions sur créances impayées

À la majorité des voix, il est décidé de prévoir une reprise de provision relative au risque de non-recouvrement de créances pour un montant de 6 000,00 € au budget principal et d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à cet effet. (Abstentions : 4 [R. Guérit, J. Coussy, N. Proteau, S. Moumon]).

Budget de la commune - Décision Modificative n° 3

À la majorité des voix, il est décidé d'adopter la décision modificative numéro. Contre : 4 (R. Guérit, J. Coussy, N. Proteau, S. Moumon)).

Commune déléguée de Hiers-Brouage – Port ostréicole – Dotations aux amortissements

À l'unanimité des voix, il est décidé d'amortir, de façon linéaire, les biens mobiliers acquis au cours des mois précédents : durée de 1 an pour le remplacement de luminaire et de 10 ans pour l'effacement des réseaux télécom.

Commune déléguée de Hiers-Brouage – Port ostréicole – Reprise de provisions sur créances impayées

À la majorité des voix, il est décidé une reprise de provision relative au risque de non-recouvrement de créances pour un montant de 1 000,00 € au budget du port ostréicole et d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à cet effet. (Abstentions : 4 [R. Guérit, J. Coussy, N. Proteau, S. Moumon]).

Commune déléguée de Hiers-Brouage - Port ostréicole – Décision modificative n° 2

À la majorité des voix, il est décidé d'adopter la décision modificative numéro 2 du budget du port ostréicole de la commune déléguée de Hiers-Brouage. (Abstentions : 4 [R. Guérit, J. Coussy, N. Proteau, S. Moumon])

Chef de projet Petites Villes de Demain – Demande de subvention

À l'unanimité, il est décidé de valider les modalités de financement, d'approuver le plan de finement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, d'autoriser Madame la maire ou son représentant à solliciter les subventions pour le poste de chargé de projet auprès de L'ANAH, du FNADT, de la région, de la Banque des Territoires et/ou l'ANCT, de prévoir le budget nécessaire.

Habitat inclusif – Engagement financier de la commune

À l'unanimité, il est décidé d'engager financièrement la commune à hauteur de 50 000 € sur le projet d'habitat inclusif. Cet engagement étant conditionné à la réalisation de l'équilibre financier prévu par le plan de financement en maitrise d'ouvrage d'insertion par bail à construction (logement très social).

Remboursement de frais de mission

À l'unanimité, il est décidé que les frais qui ont été engagés par Monsieur LUTZ à l'occasion de l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France, du 7 au 9 octobre derniers, pour représenter la commune de Marennes-Hiers-Brouage au sein de l'association et qui s'élèvent à 931,93 € (péage, frais d'essence et frais d'inscription) lui soient remboursés.

Commune déléguée de Hiers-Brouage – Annulation de la délibération n° 2021-09-114

À l'unanimité, il est décidé d'annuler la délibération n° 114 du 14 septembre 2021, car la parcelle mentionnée dans la délibération n° 114 n'est pas celle concernée par le projet d'acquisition.

Commune déléguée de Hiers-Brouage – Acquisition d'une parcelle

À l'unanimité, il est décidé d'acquérir, en la forme authentique, la parcelle n°C 869 pour un coût total de 1 620 euros TTC, étant précisé que les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de la commune et d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ou, en son absence, Monsieur le maire de la commune déléguée de Hiers-Brouage, ou en cas d'empêchement de ce dernier, Monsieur LUTZ, adjoint au maire.

Déclassement d'une partie du chemin rural sis au lieu-dit Les Coquards – Modification de la délibération du 23 novembre 2017

À l'unanimité, le conseil municipal acte la désaffectation de ces deux parties du chemin rural cadastrées section BY n° 449 et n° 450 au lieu-dit Les Coquards, et constate ainsi son déclassement du domaine public.

Cession de deux parcelles – Chemin rural sis au lieu-dit Les Coquards

À la majorité des voix, il est décidé de procéder à la vente des parcelles cadastrées section BY n° 449 et n° 450 au lieu-dit Les Coquards aux propriétaires des parcelles riveraines, au prix de l'euro symbolique, de préciser que les frais de cession, en la forme authentique, seront à la charge des acquéreurs, d'autoriser Madame la Maire à signer les actes relatifs à cette vente en la forme authentique, ou en son absence, Monsieur Moinet, adjoint à la Maire, ou Madame Barré, conseillère municipale. (Contre : 4 [R. Guérit, S. Moumon, N. Proteau, J. Coussy]).

Convention de mise à disposition d'un agent communautaire avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes – Festival des cultures francophones

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes du Bassin de Marennes pour assister la Commune dans la mise en place du festival annuel des cultures francophones, pour une quotité de 15 % d'un temps plein.

Présentation du Rapport Social Unique (information)

Il est pris acte de la présentation du Rapport Social Unique.

Personnel communal – Modification n° 1 du règlement intérieur de la commune

À l'unanimité, il est décidé de modifier le règlement intérieur suite à l'obligation pour les collectivités de respecter le dispositif relatif au temps de travail (1607 heures) à la date du 1er janvier 2022 et de ce fait de supprimer les régimes dérogatoires.

Personnel communal – Augmentation du temps de travail des agents de service à temps non complet

À l'unanimité, il est décidé d'augmenter de 2h le temps de travail de 6 agents affectés aux écoles et à l'entretien des bâtiments de la manière suivante : 3 emplois d'agents de service sur le grade d'adjoint technique à temps non complet à 32/35 e à compter du 01/01/2022 ; 3 postes contractuels à temps non complet à 28/35 e à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/08/2022.

Personnel communal - Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

À l'unanimité, il est décidé d'uniformiser et d'augmenter la participation actuelle de la commune de Marennes-Hiers-Brouage à la santé et à la prévoyance des fonctionnaires et des agents de droit public en activité pour le risque santé (22 €) et pour le risque prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation (8 € brut).

Personnel communal - Recensement 2022 - Recrutement d'agents vacataires

À l'unanimité des voix, il est décidé la création de 15 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de la collecte de recensement de la population de Marennes-Hiers -Brouage 2022 qui se dérouleront du 20 janvier 2022 au 19 février 2022, le versement de la somme forfaitaire de 1 450 € brut pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2022, le versement d'un forfait de 100 € versé par la collectivité pour les frais de transport en fonction des secteurs attribués, le versement d'une indemnitaire forfaitaire de 70 € brut pour les 2 demi-journées de formation.

Personnel communal – Création d'emplois permanents – Services techniques de Marennes

À l'unanimité, il est décidé de créer les postes, à temps complet, à compter du 01/01/2022 : un poste d'agent de maîtrise principal, un poste d'agent de maitrise, un poste d'adjoint technique principal de 1re classe. Le régime indemnitaire instauré par la délibération en vigueur est applicable.

Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs

À l'unanimité, il est décidé d'adopter le tableau des emplois effectifs, qui prend en compte les créations de postes adoptées lors de ce conseil municipal.

Personnel communal – Modification de la délibération relative au régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

À l'unanimité, suite à l'avis favorable du comité technique en date du 23 novembre dernier, il est décidé d'adopter une délibération visant à supprimer le terme « assiduité » dans les critères d'évaluation du CIA (article 4) et de modifier la délibération initiale.

Programmation de spectacles à l'Estran – Demande de subvention au Conseil Départemental – Saison 2021-2022

À l'unanimité, il est décidé pour l'année 2021-2022, de solliciter à nouveau l'aide départementale à hauteur de 25 000,00 €. Le coût de la programmation culturelle (contrats de cession, charges de fonctionnement à l'Estran, frais de personnel, frais de communication et frais techniques) s'élevant à 108 400 €.

Dispositif d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural – Demande de subvention au département

À l'unanimité, il est décidé, dans le cadre du Fonds d'Aide Départemental à la Diffusion Culturelle en milieu rural, de solliciter une subvention pour le spectacle suivant, qui aura lieu à l'Estran le 4 février : « Duo Berimba : Quand est-ce qu'on danse ? », compagnie Toumback, contrat de cession 1 500,00 €.

Programmation culturelle – Contrat de cession des spectacles

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer les contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour les montants de 2 500,00 € TTC (Le Petit Georges), 1 500,00 € TTC (Duo Berimba : quand est-ce qu'on danse ? » et 2 110,00 € TTC *« Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur votre cerveau »*

Festival des Cultures francophones – IIe édition – Demande de subvention régionale et départementale

À l'unanimité, il est décidé de solliciter une subvention de 6 000,00 € auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, de 4 300 € auprès du Département, de 2 000 € auprès de la Communauté de communes du Bassin de Marennes et de 3 000 € auprès de la Direction Générale à la Langue française et aux Langues de France pour l'organisation de la 11e édition du Festival des Cultures francophones qui se tiendra du 5 au 8 mai 2022.

Micro-folies - adhésion au réseau

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie ainsi que tous les actes afférents à ce dossier.

Micro-folies – demandes de subventions

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à solliciter les différents financeurs dans le cadre du projet micro-folies comme et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La gestion hydraulique du marais de Brouage

Qu'ils soient marais salés ou marais doux, la diversité des configurations et des modes de gestion fait partie de la richesse de nos marais. Promenade dans les marais, pour mieux comprendre

Situation du marais de Brouage

Situé entre les estuaires de la Charente et la Seudre, le marais est l'une des plus riches zones humides du territoire français avec plus de 2 000 kms de canaux et fossés répartis sur environ 11 000 hectares. Cette densité hydraulique constitue sa principale originalité et explique la valeur environnementale du marais de Brouage.

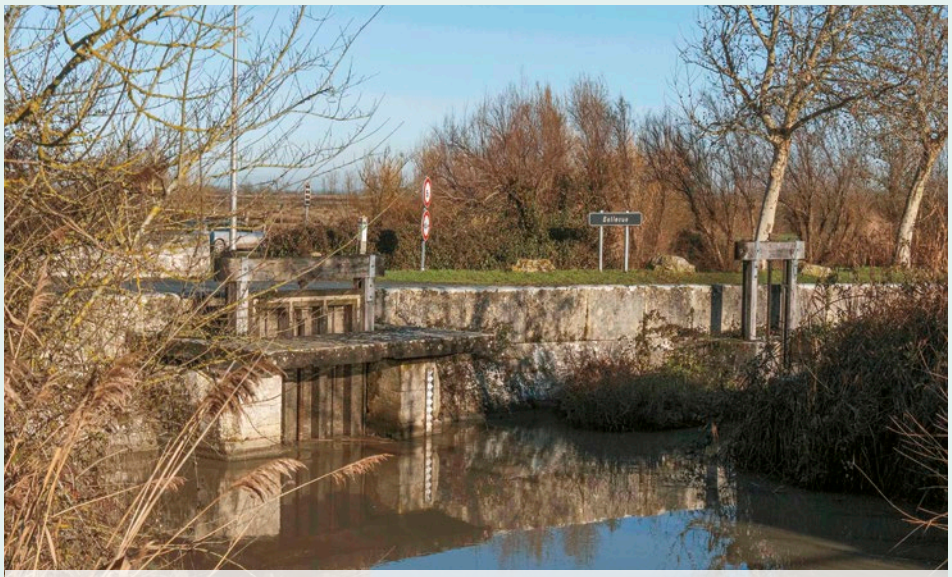

Écluse 3B

Le marais rassemble une diversité d'activités socio-économiques

Ces activités peuvent se lister au nombre de trois : une activité agricole avec l'élevage et l'utilisation de prairies permanentes, une activité aquacole principalement ostréicole avec les claires, une activité de loisirs : la chasse, la pêche, une zone touristique très attractive pour les randonneurs et les amoureux de la nature.

Toutes ces activités façonnent le paysage du marais avec des enjeux principaux tels que la gestion quantitative de l'eau, l'utilisation et l'entretien des parcelles et la gestion des milieux aquatiques.

Le fonctionnement hydraulique du marais de Brouage :

Le marais de Brouage n'est plus alimenté en eau de mer et ne reçoit que des eaux douces qui proviennent principalement du canal Charente Seudre qui lui-même est alimenté par la Charente et la rivière l'Arnoult. En été, le débit de la rivière baisse et le volume d'eau est maintenu par le canal Charente-Seudre. Les vannes de Beaugeay, Biard et Marennes servent à évacuer le trop plein d'eau douce.

Le niveau du canal Charente-Seudre baisse progressivement par évaporation et par les prises d'eau des marais latéraux qui sont gérées selon un calendrier fixé en accord avec les différents syndicats de marais, soit en ouverture ou en fermeture. Deux sources d'alimentation en eau viennent alors se substituer : les prises d'eau en Charente par le biais du canal de l'UNIMA et la prise d'eau en Charente au barrage de Saint Savinien ainsi que les prises d'eau en Charente grâce à l'ouvrage de Biard (hautes marées, mais limitées par la salinité, car l'eau salée pousse l'eau douce qui provient du Canal de l'Unima).

Le canal de Broue coupe le canal Charente–Seudre. Ces voies d'eau sont en relation par le biais de siphons et de vannes au 3 B. L'origine de ce canal est située près des carrières de Cadeuil et de Saint Sornin, il permet d'évacuer une partie des eaux excédantes en hiver et d'alimenter les marais en période estivale. Le canal de Mérignac débouche sur l'océan Atlantique, il assure l'évacuation en cas de crue.

Écluse Biard

La gestion des niveaux d'eau

Les niveaux d'eau dans les réseaux syndiqués des marais sont gérés par les associations syndicales de marais (Marais de Montportail Moëze, Marais de Brouage-Marennes, Marais de Saint-Agnant/Saint Jean d'Angle) qui vont dans un avenir proche fusionner pour une meilleure collaboration et devenir l'Union des Marais.

Les niveaux d'eau sont fixés par arrêtés préfectoraux et gérés par les différents éclusiers en respectant un calendrier d'ouverture et de fermeture des écluses (réglettes d'altimètre à certaines écluses).

La décision des niveaux d'eau est établie en collaboration avec tous les acteurs : éleveurs, cultivateurs, ostréiculteurs, chasseurs et les organismes de l'environnement pour une équité de toutes les activités.

Le rôle des fossés

Le marais de Brouage est composé de prairies à jas et à bosses issues des anciens marais salants et sont donc structurés par un réseau complexe de fossés d'eau douce à saumâtre.
Le grand syndicat des marais a en charge l'entretien des fossés secondaires. Un programme sur 4 ans permet d'entretenir efficacement les fossés sur plus de 100 km. Les fossés tiennent de nombreux rôles : agricoles, écologiques et constituent un enjeu majeur dans le maintien du milieu.
Le réseau de fossés permet avant tout l'abreuvement du bétail. Le conservatoire du littoral donne la priorité aux parcelles qui sont en gestion pastorale pour le curage, ce qui évite des risques d'enlisement, noyade des animaux.

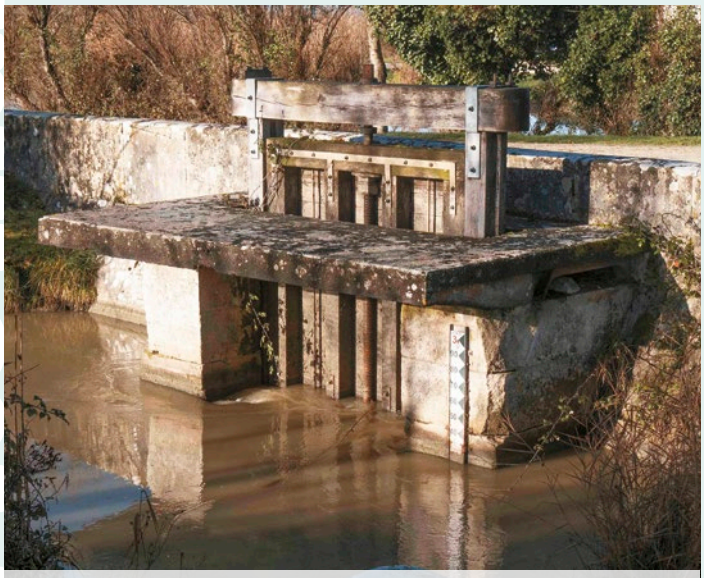

Écluse avec altimètre

L'inondation prolongée des jas l'hiver diffère la pousse d'herbe plus tard au printemps et permet de pallier un manque d'herbe estival. Les fossés ont aussi un intérêt écologique, car de nombreuses espèces animales dépendent du bon fonctionnement hydraulique des fossés et des prairies que ce soient les poissons, les amphibiens, les reptiles (cistude d'Europe) ou encore les oiseaux. La présence d'eau conditionne le développement de nombreuses communautés végétales déterminé par la qualité de l'eau (organismes minéraux).
Nous pouvons également y trouver un intérêt culturel puisque les marais de Brouage conservent les traces d'anciens marais salants, témoins de son histoire.

L'état du réseau hydraulique

Le réseau est un outil complexe actuellement dans un état de fonctionnement altéré. L'éparpillement des propriétaires de marais n'est pas propice à son développement. Le réseau tertiaire s'étend sur 1400 km dont la gestion et l'entretien reviennent aux propriétaires fonciers dont beaucoup n'ont pas les moyens financiers. Dans la perspective de permettre l'entretien de ces

Le Canal de Broue : artère principale du système hydraulique du marais de Brouage.

parcelles et de contribuer au maintien de l'activité d'élevage, Jean-Marie Gilardeau a créé une association foncière pastorale pour recenser tous les propriétaires et lever des fonds au niveau du département et de la région. D'autre part une taxe syndicale est demandée à chaque propriétaire pour aider au financement de l'entretien des écluses et des fossés.
Le réseau secondaire lui s'étend sur 192 km. Constitué de canaux et fossés en prise directe sur le réseau primaire, il est géré par les associations syndicales de marais et est aidé par l'état sous forme de subvention.
Le réseau primaire, quant à lui, s'étend sur 29 km c'est le département qui en assure la gestion.
Pour permettre la valorisation du marais et la pérennisation de l'élevage, la communauté de communes du bassin de Marennes et la communauté d'agglomération de Rochefort Océan se sont unies en 2016 pour lancer le grand projet du marais de Brouage. L'agence de l'eau, le conseil régional, le conseil départemental comptent parmi les soutiens. Une première réalisation : l'entretien et la restauration du canal de Broue.
Une dynamique est lancée et la nécessité de quantifier l'eau en fonction des besoins des différentes activités est un des principaux enjeux. Désormais les acteurs locaux sont tous mobilisés pour l'obtention du label Grand Site de France.

Jimmy Magardeau, après la Sirène, l'Estran

C'est LE rendez-vous musical d'avril qu'il ne faut pas manquer : le concert de musique électro-pop de Jimmy Magardeau ! Un conseil : pour être au rendez-vous le 8 avril, achetez vos billets rapidement !

Jeune auteur-compositeur-interprète, Jimmy Magardeau est un artiste émergent de la scène électro-pop française. Il est vite immergé dans le monde du spectacle grâce à ses parents, alors qu'il est élève au lycée de Bourcefranc. Originaire de le région, il dévoile à travers ses clips et ses compositions une musique teintée d'électro, de pop, de hip-hop et de rap. Diplômé de Musiques Appliquées aux Arts Visuels, il compose et interprète ses propres musiques, et produit ses clips en totale indépendance. Il a sorti deux mini-albums et aussi réalisé son premier court-métrage soutenu par le Centre National du Cinéma et a joué à la Sirène (SMAC) en septembre dernier. Ses principales influences s'étendent de Serge Gainsbourg à Philippe Katerine, en passant par Ennio Morricone, Lomepal ou encore les Daft Punk. Il multiplie les références artistiques, se balade entre différents mondes, si bien qu'il ne se refuse aucun voyage. Jimmy chante et joue la musique de ceux qui l'inspirent pour, au final, être lui-même. Pour celles et ceux qui n'auront pas pu avoir de place, il sera possible de suivre le concert en direct sur la chaîne Youtube de Jimmy Magardeau.

Concert le vendredi 8 avril à 20h30 à l'Estran et retransmission en direct sur Youtube | Tarif : normal 12 € ; adhérents 10 € (Médiathèque, Bigaille, LOCAL) ; réduit 5 € (-18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, RSA, AAH) | Réservation à l'office de tourisme et en ligne | 1h30 | Tout public

Un événement musical le 8 avril à l'Estran

l'actu de la médiathèque

Zoom sur Skilleos

Grâce à l'offre de la médiathèque départementale, une plateforme est accessible gratuitement aux abonnés de la médiathèque : skilleos. Une multitude de cours, des pros et de la bonne humeur !

Retrouvez le goût d'apprendre avec Skilleos qui vous permettra de développer vos compétences professionnelles et accéder à des loisirs : recherche d'emploi, bien préparer son entretien d'embauche, rédiger un CV efficacement ou apprendre la couture, la photographie, ou le dessin… C'est un moyen facile de continuer à se former gratuitement, à son rythme, selon son âge et ses envies avec cette nouvelle ressource d'autoformation. Skilleos propose des centaines de cours en ligne et vidéos d'apprentissage. Des milliers de cours interactifs 100 % en ligne 24h/24 et 7 jours/7, réalisés par les meilleurs des experts et sur tous vos sujets préférés ! Yoga, méditation, sport, langues, code de la route, photo, soutien scolaire, informatique, musique, et bien d'autres thèmes encore.

Pour y accéder : être abonné à la médiathèque, remplir le formulaire via la médiathèque départementale : md17.charente-maritime.fr > rubrique « accès à un clicl en Bib » | Pour questions et démonstration, contacter les bibliothécaires

Les tarifs diminuent !

Nouvelle année, nouveaux tarifs. L'abonnement à la médiathèque coûtera moins cher en 2022. Le conseil municipal a en effet voté à la baisse, les nouveaux tarifs d'abonnement. En 2022, l'abonnement annuel est :

- **gratuit** pour les étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA et AAH, contrats aidés
- **gratuit** pour les – de 18 ans
- de **10 €** par adulte
- de **6 €** par adulte pour les familles
- de **5 €** pour 3 mois

Une bonne nouvelle pour les habitants de Marennes-Hiers-Brouage et les autres !

Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants, l'abonnement passe de 16 à 12 € en 2022

Les Cultures Francophones, un avant-goût du programme

Après une pause forcée de 2 ans en raison de la crise sanitaire, le festival les Cultures Francophones revient début mai. Un retour sous le signe de l'absurde dans l'histoire des langues. Une occasion de mettre le doigt avec humour sur les nombreuses aberrations dont seule la langue française a le secret !

Jeudi 5 mai 2022

- **Rencontre littéraire** avec Mathieu Avanzi autour des expressions régionales. Mathieu Avanzi est l'auteur de deux atlas (*Atlas du français de nos régions* et *Atlas des expressions de nos régions*) et anime le blog Français de nos Régions.
  Médiathèque | 18h00
- **Spectacle d'humour** avec Karim Duval. Ce franco-sino-marocain, ingénieur de formation a tout plaqué il y a 10 ans pour se consacrer à sa passion : l'écriture et la scène. Dans ses spectacles, Karim Duval sait faire mouche par son goût de l'absurde dévoilé par un bon mot. Toujours tout en nuance et en finesse.
  L'Estran | 21h00 | karimduval.com

Vendredi 6 mai 2022

- **Conférence-débat** animée par Pierre Janin avec Mathieu Avanzi et Arnaud Hoedt, linguistes ainsi que des francophones marennais qui viendront témoigner des difficultés à parler le français dans leur quotidien.
  Maison des Initiatives et des Services | 17h30
- **Spectacle** *« La convivialité, la faute de l'orthographe »*. *« Le spectacle des deux Belges qui veulent simplifier la langue française »* : tout est faux dans cette phrase. Pas *« simplifier »*, mais faire preuve d'esprit critique. Pas *« deux Belges »*, mais deux passionnés qui veulent partager les découvertes des linguistes. Pas même la langue, seulement son orthographe. Car l'orthographe, ce n'est pas la langue, juste le code graphique qui permet de la retranscrire. Une approche pop et iconoclaste, pour dédramatiser un débat et aussi parce qu'il faut bien avouer que l'Académie française a un vrai potentiel comique… Tout n'est pas faux : il s'agit bien d'un spectacle… Et drôle en plus !
  L'Estran | 21h00 | 1h00

Karim Duval a écrit ses premiers sketches en 2008

Samedi 7 mai 2022

- **Spectacle de rue** avec le collectif Fusée
  Autour du marché | de 10h00 à 12h00
- **Ciné-gouter**
  L'Estran | 16h00
- **Dictée** avec Pierre Janin
  Maison des initiatives et des Services | 17h00
- **Concert** de musique actuelle
  Centre d'animation et de loisirs – 21h00

Mathieu Avanzi s'intéresse à la variation du français dans l'espace

Dimanche 8 mai

- **Spectacle vivant** avec le collectif *« Les culs salés »* : *« Sganarelle ou le cocu imaginaire »*, de Molière. Découvrez un texte totalement contemporain, écrit en alexandrins, où chacun croit à sa propre vérité sans écouter l'autre. Un jeu de farce burlesque !
  La Bigaille | 16h00
- **Cycle cinématographique**
  L'Estran | 18h00

Les informations présentées sont susceptibles d'être modifiées d'ici le 5 mai.

Retrouvez toutes les infos sur marenneshiersbrouage.fr

L'atelier couture, la locomotive du projet

social

Appel aux dons

Afin de renouveler l'expérience positive de l'été dernier, un appel aux dons de tissus, laines, mercerie est lancé ! Le matériel collecté sera assemblé pour décorer l'espace public : mobilier urbain, arbres, etc. Toutes les initiatives sont les bienvenues pour participer à la confection de patchwork et surtout tisser du lien, altéré depuis le début de la crise sanitaire.
Faites vos dons auprès du CCAS qui seront redistribués aux volontaires, désireux de vivre cette aventure !

Élections

Les élections d'avril et de juin se dérouleront aux mêmes bureaux de vote que l'année dernière :

- **Bureau de vote n° 1** : centre d'animation et de loisirs ☛ pas de changement
- **Bureau de vote n° 2** : médiathèque ☛ déplacé au centre d'animation et de loisirs, petite salle (rue Jean Moulin)
- **Bureau de vote n° 3** : mairie ☛ déplacé au dojo (rue des Droits de l'Homme)
- **Bureau de vote n° 4** : Hiers, maison des associations ☛ pas de changement
- **Bureau de vote n° 5** : Brouage, salle du Jeu de Paume ☛ pas de changement)

Pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril, les bureaux de vote seront ouverts de **8h00 à 19h00** (sans interruption) et de 8h00 à 18h00 pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales recevront une nouvelle carte d'électeur. Pensez à vous munir d'une carte d'identité.

agenda de mars-avril

Vendredi 4 mars à 19h00
Mode bar : atelier radio
La Bigaille

Samedi 5 mars à 21h00
Concert électro KDS
La Bigaille

Dimanche 6 mars à 16h16
Spectacle enfants « *Grandir...* »
La Bigaille

Jeudi 10 mars à 10h00
Séances BBLecteurs
Sur réservation au 05 46 85 72 98
La médiathèque

Samedi 12 mars à 11h00
Séance BBLecteurs
Sur réservation au 05 46 85 72 98
La médiathèque

Samedi 12 mars à 15h00
Capmonde avec « *La Baie du Mont Saint-Michel* » de Vincent Robinot
L'Estran
Organisé par Marennes Art et Culture

Vendredi 18 mars à 19h00
Mode bar animé par la boutique « *Les pions dans le Sable* »
La Bigaille

Samedi 19 mars à 21h00
Concert Swing d'O, jazz manouche
La Bigaille

Dimanche 20 mars de 12h00 à 17h00
L'anniversaire approche : réunion de préparation en mode auberge espagnole
La Bigaille

Du 22 mars-2 avril
Exposition de peinture de Jacques Wallart
La quête de l'instant, du mouvement, une certaine séduction des scènes de vie et des paysages par l'harmonie des couleurs.
Galerie municipale d'exposition
Entrée libre et gratuite

Samedi 2 avril à 15h00
Miam des histoires « *Donner sa tongue au gato* »
La médiathèque

Jeudi 7 avril à 1000
Séance BBLecteurs
Sur réservation au 05 46 85 72 98
La médiathèque

Samedi 9 avril à 11h00
Séance BBLecteurs
Sur réservation au 05 46 85 72 98
La médiathèque

Samedi 16 avril à 15h00
Capmonde avec « *Espagne, source de vie* » de Yves Pétriat
L'Estran
Organisé par Marennes Art et Culture

Du 12 avril-30 avril
Exposition de photographies animalières de Jean-Claude Perrinaud, Didier Von Tillmann, Claude Sicard « *Les ailes du marais* »
À l'affût, après repérage comme à l'approche invisible, plus de 40 espèces d'oiseaux immortalisées.
Galerie municipale d'exposition
Entrée libre et gratuite

À partir du 19 mars, la mairie sera ouverte au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 (vendredi : 16h00). La permanence d'état civil le samedi de 9h00 à 12h00 qui ne semble pas correspondre aux attentes du public compte tenu de la faible fréquentation, ne sera plus proposée.